

Appel à candidatures **Rejoignez le Conseil Consultatif des Aînés de Château-Thierry**

Vous avez 55 ans ou plus ? Vous avez des idées, de l'expérience et l'envie de vous investir pour votre ville ?

La Ville de Château-Thierry lance un appel à candidatures pour constituer son Conseil Consultatif des Aînés (CCA).

Instance de réflexion, de concertation et de propositions, le Conseil Consultatif des Aînés permet aux habitants de mettre leur expérience, leurs compétences et leur disponibilité au service de l'intérêt général.

Ses membres contribuent aux réflexions sur les sujets qui concernent la vie de la commune et participent à l'amélioration de la qualité de vie et du « mieux vivre ensemble » à Château-Thierry. Le Conseil Consultatif des Aînés est un espace de dialogue, d'écoute et de participation citoyenne. Il permet de faire émerger des idées et des propositions sur des thématiques telles que la solidarité, le lien social, le cadre de vie, la citoyenneté ou tout autre sujet d'intérêt général.

Le Conseil Consultatif des Aînés est une instance citoyenne et apolitique. Ses membres participent à titre individuel et bénévole aux réflexions et propositions conduites dans le cadre de l'instance.

Qui peut candidater ?

Vous pouvez rejoindre le Conseil Consultatif des Aînés si vous remplissez les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de **55 ans et plus** ;
- Être retraité(e) ou sans activité professionnelle ;
- Résider à Château-Thierry ;
- Être inscrit(e) sur les listes électorales de Château-Thierry ;
- Souhaiter s'investir bénévolement et à titre individuel dans une démarche citoyenne.

La Ville souhaite favoriser une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein du Conseil.

Un engagement sur la durée du mandat

Rejoindre le Conseil Consultatif des Aînés, c'est s'engager pour la durée du mandat municipal. Les membres s'engagent à participer aux travaux du Conseil dans un esprit d'écoute, de respect et de bienveillance.

Ils devront également respecter les règles de fonctionnement de l'instance, notamment celles relatives à la confidentialité des échanges et des informations dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de leurs travaux.

Comment candidater ?

Vous souhaitez participer à cette démarche citoyenne ?

Il vous suffit de compléter le formulaire de candidature au Conseil Consultatif des Aînés, disponible :

- En téléchargement sur le site internet de la Ville ;
- Auprès du Service Vie associative.

Le formulaire devra être retourné, **accompagné d'une lettre de motivation** présentant votre parcours, vos centres d'intérêt et vos motivations à rejoindre le Conseil Consultatif des Aînés. Les candidatures sont à transmettre avant le 25 septembre 2026 :

Par courrier :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville

16 place de l'Hôtel de Ville
02400 Château-Thierry
Par courriel :
vie.associative@ville-chateau-thierry.fr

Pour tout renseignement complémentaire :
Service Vie associative
03.23.84.86.08
Mail : vie.associative@ville-chateau-thierry.fr